



Extrait du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 16 février 2026

CONVOCATION

Date : 10 février 2026

Affichée le : 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 6

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17/02/2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

20/02/2026

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. MARTIN

M. PERRIN

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

2 Motion- Soutien au peuple Iranien

■ Rapport de présentation :

Adnane AKABLI, Adjoint

Dans un contexte d'inflation et d'effondrement de l'économie, des manifestations massives ont lieu dans plusieurs villes d'Iran pour protester contre l'explosion du coût de la vie. Depuis le 28 décembre, les Iraniennes et les Iraniens s'organisent, les commerces ferment en signe de protestation et les appels à la grève se multiplient.

Face à ces actions, le gouvernement a choisi de répondre par la répression. Les mobilisations prennent un autre tournant, l'opposition au régime en place et la défense des libertés fondamentales s'ajoutent aux revendications.

Le peuple Iranien se dresse contre le régime au pouvoir depuis des décennies pour défendre sa liberté. La République islamique d'Iran exerce un contrôle violent de la population et des mœurs, en particulier des femmes, des personnes LGBTI, des minorités ethniques et religieuses.

Face à ces aspirations légitimes, le gouvernement des mollahs d'Ali Khamenei a choisi de répondre par la violence et la censure. Les organisations non gouvernementales (ONG) comptent au moins 50 000 arrestations

liées aux manifestations et 30 000 morts depuis le mois de décembre 2022

Néanmoins, il est impossible d'avoir un décompte exact. Les hôpitaux organisés pour chasser les manifestants blessés. Les familles doivent chercher elles-mêmes les corps de leur proche qui jonchent le sol dans les hôpitaux, dans les morgues improvisées.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 20/02/2026

ID : 060-216001743-20260216-12341-DE

Les services sont surchargés et des aides sont recherchées pour les personnes les plus vulnérables.

L'offensive meurtrière menée contre le peuple Iranien n'épargne personne : ni les manifestants, ni les simples passants. Les milices armées tirent à vue, elles s'en prennent aussi à de jeunes enfants, les ONG font état de mineurs arrêtés mais aussi d'enfants et de bébés abattus d'une balle dans la tête.

Malgré l'installation d'un climat de terreur, la mobilisation n'a pas faibli, pourtant le régime ne recule devant rien. Les Iraniens sont isolés du monde : les communications et les réseaux internet sont coupés, la presse est muselée, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et le recours aux armes létales sont monnaie courante.

Le courage des Iraniennes et des Iraniens qui se soulèvent et le combat pour la justice et la démocratie qu'ils portent nous oblige. En particulier celui des femmes qui sont en première ligne et qui incarnent le mouvement depuis des années.

Ce combat pour la liberté n'appartient qu'au peuple Iranien, aucune ingérence étrangère, aucun sauveur proclamé, aucun chef religieux ne peut décider pour leur avenir. Ils écrivent l'histoire et construisent ensemble la perspective de jours meilleurs.

Le monde ne peut fermer les yeux face à l'horreur, la France ainsi que l'Union Européenne ont d'ores et déjà inscrit les "gardiens de la révolution Iraniens" comme organisation terroriste. C'est une première étape qui doit en appeler d'autres.

Le massacre des Iraniens ne doit pas devenir le terrain de jeux des autres pays à l'instar des Etats-Unis qui s'immiscent dans les affaires iraniennes et menacent d'une intervention militaire pour mieux négocier. Aucun Etat ne doit profiter de la détresse d'un peuple pour servir ses propres intérêts.

Nous, élus de la République, avons le devoir et la responsabilité de relayer ces combats, de défendre le respect des droits humains et d'apporter tout notre soutien aux femmes et aux hommes d'Iran.

A Creil, nous partageons ces valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité. Le conseil municipal par l'adoption de cette motion exprime sa solidarité et son soutien aux Iraniennes et des Iraniens pour que résonnent leur voix : Femmes, Vie, Liberté.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la grave crise économique et sociale que traverse l'Iran et les mobilisations populaires massives qui en ont découlé depuis le 28 décembre,

Considérant la répression violente exercée par le régime iranien, marquée par des violations massives des droits humains, des arrestations arbitraires et des atteintes aux libertés fondamentales,

Considérant le combat légitime du peuple iranien, et en particulier des femmes, pour la liberté, l'égalité et la démocratie,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'exprimer sa solidarité et son soutien au peuple iranien, et en particulier aux femmes iraniennes, engagées dans un combat courageux pour la liberté, l'égalité et la démocratie.

Article 2 : condamner fermement la répression violente et les violations massives des droits humains commises par le régime iranien à l'encontre de la population civile.

Article 3 : appeler la France, l'Union européenne et la communauté internationale à agir pour la protection des droits humains en Iran et à soutenir les aspirations légitimes du peuple iranien, dans le respect du droit international.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Jessica ELONGUERT